

Le premier recteur fut le P. Louis Richeome (79) et l'établissement occupa l'hôtel de la Trémouille, situé entre les rues actuelles de l'École-de-Droit, Chabot-Charny et du Petit-Potet. Quelques difficultés intérieures furent réglées, en 1588 (80), par les soins du gouverneur de Bourgogne.

Les Jésuites durent, comme à Lyon, quitter la ville en 1594, lors de leur renvoi de France, et il paraît que, depuis 1581 jusqu'à cette date, ils ne se livrèrent pas à des constructions importantes. On ne pourrait guère rattacher à cette période que la cour des classes. Les Jésuites rentrèrent à Dijon au moment où ils furent installés à La Flèche (81).

L'église et le surplus des bâtiments appartiennent donc aux travaux exécutés en 1611. L'église surtout est exactement sur le modèle type que nous avons décrit. Compo-

(79) Il fut mis à la tête, en 1588, de la province de Lyon (id. id. lib. VIII, p. 392) dont il avait la vice-gérance depuis 1586 (id., lib. VI, p. 298); voyez la note 14.

(80) Id. Id., lib. VIII, p. 394.

(81) a *Collegium Divionense, ante annos oelo dissoluium, nobis ex edicto regio redditum est eo fere tempore-quo Flexiense surgebat. Quandiu hac illustrissima urbe earuimus, singulis propè annis missifuere, commuai totius Burgundiæ eonsensu, legali ad regem, qui societatem répètèrent. Edieium vero de Ma revoeata senatus Divionensis lanla benevolentia in Ordinem nostram eignificatione eonfirmavit, ut ab ejus promulgatione solennem sit auspicalus diem, quo, post exaetas forenles sérias, ad discendum jus pro more se referebat. Illud eliam observatum fuit, absentia nostra mitigalos, qui alieniore à nobis erant animo; et palam esse professas, prislini temporis acerbitatem se omni officiorum génère delèturos. Neque inlra voces benignitas illa stetit; æs alienum, quo diularno et gravi premebamur, publica pe'cunia persolutum, aucta eollegii vectigalia, ornatæ scholæ. Pænæ dixerim profuisse collegio cadere, ut sie resurgeret* (HISTORIEE SOCIETATIS JESU, Para V, liber XII, n° 67). »